



**SYSTEME**  
de **GESTION**  
de la **SECURITE** N° 10 mai 2017

**Destinataires:**  
**Adhérents ACDF**

**LFPE : Evitement d'un abordage (Airprox)**

Circonstances : de retour de test PPL et étant intégré en vent arrière piste 16, il est apparu que le contrôleur avait des difficultés avec un appareil qui, complètement désorienté, ne trouvait pas le terrain et ce malgré une météo Cavok.

Cet appareil extérieur au terrain, mais en y étant déjà venu, a confondu les QFU et ce malgré les instructions du contrôleur. De fait, nous nous sommes retrouvés face à face en vent arrière, moi intégré pour la 16 et lui intégré pour la... 34. L'abordage a été évité de justesse.

Pour ma part, et après en avoir parlé avec le contrôleur en question, il ressort que : s'il y a doute sur la position d'une machine, ne pas hésiter à demander au contrôle de confirmer sa position. Si vous avez un doute sur votre position, le contrôleur est là pour vous aider. Par ailleurs, vous devez être précis sur votre position : début ou milieu de vent arrière, piste X vérifiée... Vous devez appliquer la règle du VSV, « voir et être vu » : phare allumé et autres moyens, strobs, etc... et restez à l'écoute des messages indiquant les positions des autres trafics.

En conclusion et comme je le dit toujours un doute devant être levé, ne pas avoir peur de contacter le contrôle si le moindre doute.

**Jean-Claude Petit, chef pilote ACDF (FI/FE)**

**Piétons en zone réservée**

*Depuis quelques temps je constate une recrudescence de piétons en zone réservée.  
La majorité de ces piétons sont des accompagnateurs de passagers embarquant pour des baptêmes.  
[Ce matin même] un piéton s'est déplacé jusqu'au bord de la piste 34 G afin de filmer un décollage  
**Ces personnes n'ont rien à faire en zone réservée et en cas d'accident la responsabilité du pilote et/ou de l'organisateur de ce vol sera recherchée avec toutes les conséquences qui en découleront.***

**Patrick Vincent, chef de la Circulation Aérienne Meaux-Esbly**

En ce qui concerne l'ACDF, je demande à ce que tous les pilotes et/ou membres de l'ACDF fassent respecter cette interdiction d'entrer en zone réservée. Lors d'un vol découverte, les personnes extérieures doivent être accompagnées par une personne autorisée. Une fois les photos réalisées, elles doivent être raccompagnées de l'autre côté des clôtures. Veuillez également à ce que le portillon reste fermé en permanence.

Merci par avance pour votre vigilance.

**Philippe Lamy, président de l'ACDF**